

Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Respectez les espaces de travail

Pour bien des gens, le bureau est comme un deuxième chez-soi. Quand on passe près de quarante heures par semaine dans un espace partagé avec ses collègues, il est facile de s'y sentir à l'aise. Pourtant, il faut respecter la vie privée des autres. Chacun a sa propre perception de l'espace personnel, et vous devez en tenir compte.

Certains prétendent que la vie privée est un mythe dans le lieu de travail d'aujourd'hui. Or, il est toujours important de respecter la vie privée de nos collègues, surtout dans le contexte des espaces de travail ouverts. Cela signifie ne pas lire par-dessus l'épaule de quiconque sans être invité à la faire, ne pas écouter de manière indiscreète les conversations (même si c'est tentant) et s'occuper de ses propres affaires.



Suivez l'étiquette qui s'impose et respectez l'espace de vos collègues comme vous aimeriez que le vôtre soit respecté

Si les affaires personnelles d'un collègue commencent à affecter votre capacité de travail, par exemple, si vous êtes distrait par ses conversations téléphoniques interminables, soulevez le problème avec tact. Vous pourriez dire : « C'est gênant, mais je ne peux pas m'empêcher d'entendre certaines de vos conversations au téléphone. J'ai remarqué que la salle au bout du couloir est généralement inoccupée. Peut-être y seriez-vous plus à l'aise pour parler? » Si le problème persiste, parlez-en avec votre superviseur.

De plus, les espaces de travail ouverts ont tendance à se prêter à une atmosphère plutôt communale, ce qui est excellent – jusqu'à ce qu'on ne retrouve plus son agrafeuse! Respecter l'espace personnel de ses collègues implique également de respecter leurs zones de travail et de ne pas emprunter leurs affaires sans autorisation.

Source : <https://careertrend.com/>

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.